

Mon soutien ponctuel est-il éligible ?

Février 2018

Le comité d'évaluation a pu constater que, malgré des critères d'évaluation clairement explicités, de nombreux dossiers soumis dans le cadre des soutiens ponctuels sont à la limite de l'éligibilité voire hors champs. Cette note apporte un complément d'information sur la nature des dossiers facilement soutenables dans le cadre de cette ligne budgétaire.

Pour rappel, les critères de sélection sont les suivants :

- Caractère d'urgence ou d'opportunité ;
- Caractère ponctuel ;
- Caractère structurant et fédérateur ;
- Contribution à la visibilité nationale et internationale de la communauté du Labex Agro et de la Fondation ;
- Pertinence scientifique ;
- Valeur ajoutée de l'intervention de la Fondation.

Quelques précisions supplémentaires peuvent être apportées :

- Les Termes de référence précisent que les projets de recherche (ou partie de ceux-ci) ne sont, de façon générale, pas éligibles aux Soutiens Ponctuels, la logique voulant qu'ils soient évalués par le Conseil Scientifique dans le cadre des Appels à Propositions. Toutefois, en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée, le comité d'évaluation se réserve le droit de considérer de tels soutiens ponctuels.
- Éligibilité budgétaire : Toutes les dépenses liées à l'organisation d'événements scientifiques (par ex. les repas) sont techniquement éligibles. Le comité est à même de porter un jugement sur leur pertinence / priorité. Concernant le recrutement de personnels temporaires, il est éligible s'il ne s'agit pas de projets de recherche et s'il intervient en support spécifique à l'organisation d'évènements.



Les membres du comité d'évaluation se mettent d'accord pour dire que, **sous réserve de validation des critères d'évaluation** précisés ci-dessus, les actions suivantes sont facilement soutenables dans le cadre des soutiens ponctuels :

- ✓ Les soutiens à **l'organisation de congrès internationaux**, à condition qu'ils se déroulent à Montpellier, Avignon, Perpignan, Narbonne ou La Réunion (privilégier les dépenses liées à la venue des scientifiques du Sud ou des PhD/post-doc).
 - *Remarque* : Les événements scientifiques annuels et récurrents ne pourront être financés au-delà d'une première fois, ceci afin de soutenir une diversité de projets. A contrario, les événements scientifiques internationaux organisés par les unités du réseau et qui ont lieu tous les 2-3 ans ou plus, seront éligibles car ils permettent de maintenir les collaborations et la structuration du réseau.
- ✓ Les demandes d'**animation** ou de **structuration** de la communauté (émergence d'un réseau par exemple, coordination entre acteurs en vue de communication sur un sujet partagé – création d'ouvrage, d'outil collectif -, etc.) peuvent répondre à un critère d'opportunité et sont éligibles à cet appel (à défaut de pouvoir être soutenues par des appels à projets classiques).
- ✓ Les actions permettant de renforcer le **lien science-société**
- ✓ Les demandes de **publication et diffusion de résultats**, plus précisément, la numérisation d'ouvrages, le soutien à la rédaction d'un livre ou à sa traduction,



A l'inverse, les soutiens ponctuels ne permettent pas de soutenir de l'immobilier, de l'équipement, du fonctionnement, des bourses de master, doctorant ou post-doctorant, des déplacements de scientifiques du réseau à des congrès ni des déplacements de scientifiques hors réseau à des congrès ne se déroulant pas à Montpellier, Avignon, Perpignan, Narbonne ou La Réunion.

Concrètement, les 58 dossiers soutenus au cours des trois dernières années sont répartis comme suit :

- 28 soutiens à des événements scientifiques internationaux
- 19 soutiens à des activités d'animation, de mise en réseau et/ou de renforcement de partenariat
- 5 soutiens à la diffusion et à la publication de résultats
- 1 projet renforçant le lien science-société
- 2 projets de recherche justifiés par une urgence
- 1 soutien à l'actualisation d'un portail internet
- 1 soutien à un projet de formation justifié par une urgence
- 1 soutien à un déplacement lié à une urgence phytosanitaire

Il est conseillé aux scientifiques souhaitant solliciter un Soutien Ponctuel de contacter au préalable la Fondation pour vérifier l'éligibilité et la pertinence de leur demande.